

Conditions générales d'accès à la formation :

- Être titulaire d'un diplôme de travail social de niveau III (ancienne nomenclature) au RNCP : DE CESF ; DE ES ; DE ASS ; DE EJE
- et**
- Être en situation d'emploi dans un service exerçant des MJAGBF et âgé.e de + 21 ans
- ou**
- Avoir une expérience dans un des domaines nécessaires à l'exercice des fonctions de délégué aux prestations familiales et âgée au minimum de 25 ans

Cadre réglementaire

Arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et de délégué aux prestations familiales

La formation (54h) : DOMAINE DE FORMATION 2 LE DÉLÉGUÉ AUX PRESTATIONS FAMILIALES

Contenu (cadre réglementaire) :

Objectif : Acquérir une culture et un savoir-faire professionnels et maîtriser les fondements de l'intervention dans le cadre d'une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF).

Méthode et supports pédagogiques :

- ✓ Alternance d'apports théoriques, pratiques et méthodologiques
- ✓ Utilisation de supports issus de la pratique professionnelle
- ✓ Apport de connaissances, réflexion collective en sous groupe, échange, partage d'expérience, ...
- ✓ Supports pédagogiques divers, références bibliographiques ou sitographiques remis au

Orientation pédagogique :

Axe transversal à l'ensemble des contenus : la posture et le positionnement professionnels dans l'exercice des fonctions de DPF

Intervenant.e.s :

- ✓ Formateurs.trices en travail social (POLARIS Formation)
- ✓ Professionnel.le.s expérimenté.e.s dans le champ de la Protection de l'Enfance et/ou celui des contenus de formation

Le CNC de DPF est délivré par le Polaris FORMATION au nom de l'État (Ministère des Affaires sociales).

Conditions pour obtenir la certification à l'issue de la formation :

- Être éligible à la dispense du DFI et du stage pratique et en faire la demande
- Valider le DF 2

Coût de la formation : 848€

+ 60€ frais de dossier / admission

Calendrier 2022 :

Dépôt de candidatures : à partir du 10 mars
Commissions d'admission : avril et juin
Dépôt des dossiers d'inscription : 4 juillet au plus tard

Formation : 3 regroupements de 3 jours
Entre septembre et décembre

Lieu de la formation :

POLARIS-Formation
5, rue de la Cité 87000 LIMOGES
Tél : 05 55 34 34 34
(centre ville - proximité de la gare SNCF
possibilité de restauration sur place)

Contacts :

Isabelle MINOT – Responsable des Formations Protection des Personnes
i.minot@polaris-formation.fr
Florence VIZET – Secrétariat des Formations Protection des Personnes
secretariat.mjpm@polaris-formation.fr